



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 17 FEVRIER 2026

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 11 février 2026, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD, Mme Cécilia HORCKMANS, Mme DE REYDET Rebecca

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (Suppléant)

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Agnès RICHARD

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER *procuration*

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, Mme Sonia BRIFFAZ *procuration*, Mme Chrystel BUFFARD, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY, M. Jean PALLUD, M. Jérôme JONFAL *procuration*, M. Claude ANTONIELLO

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex-en-Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY *procuration*

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marie TERRASSON (Suppléant)

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 26 ; Absents : 2

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MERMILLOD

Date d'affichage : 19 FEV. 2026

**OBJET : CENTRE NAUTIQUE DE L'ESPACE BERNARD PELLARIN CARTES RESERVEES POUR
L'ACTIVITE PROMOTIONNELLE - SAISON 2026**

CENTRE NAUTIQUE DE L'ESPACE BERNARD PELLARIN CARTES RESERVEES POUR L'ACTIVITE PROMOTIONNELLE SAISON 2026

Vu l'exposé de M. Philippe Clerjon, Vice-Président en charge des piscines,

Monsieur le Président expose que le Centre nautique Espace Bernard Pellarin des Dronières à CRUSEILLES est un équipement emblématique et structurant du territoire intercommunal. Cet équipement attire des usagers domiciliés ou résidant non seulement sur le territoire de la CCPC, mais aussi bien au-delà de ses limites.

Il explique qu'il pourrait être opportun de proposer des cartes d'invitations spécifiques et gratuites permettant l'accès au Centre nautique et ce, dans un objectif de promotion du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

Monsieur le Président explique que ces cartes réservées pourraient être distribuées à l'occasion de manifestations publiques d'intérêt communautaire (loteries, kermesses, fêtes de village, fêtes sportives...) ou auprès d'acteurs susceptibles de contribuer à la promotion du territoire (offices de tourisme, entreprises, organisateurs privés ou publics de manifestations événementielles, partenaires institutionnels...). Il est proposé à cet effet de créer 300 cartes réservées à l'activité promotionnelle du territoire de la CCPC.

Monsieur le Président précise que la gratuité de ces cartes réservées peut être envisagée en raison du motif d'intérêt général que représente la promotion du territoire intercommunal en lien avec une structure majeure comme celle du Centre nautique des Dronières. La délivrance de telles cartes auprès d'acteurs ciblés sera de nature à renforcer l'attractivité du Centre nautique des Dronières, et par conséquent celle du territoire de la CCPC.

Il invite l'Assemblée à se prononcer sur la suite à donner à cette affaire.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ➔ **DECIDE** la mise en place de 300 cartes gratuites permettant l'accès de leur utilisateur au Centre nautique Espace Bernard Pellarin des Dronières dont 100 en prévision des demandes pour la saison 2027
- ➔ **AUTORISE** la délivrance desdites cartes exclusivement pour l'activité promotionnelle du territoire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles dans les conditions sus-énumérées

La Secrétaire de Séance
Sylvie MERMILLOD



Le Président
Xavier BRAND



Acte certifié exécutoire le : 19 FEV. 2026